

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURTH
DU 12 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky VIVIER, Maire de Bourth.

Date de convocation : 04 mars 2020

Présents : MM. VIVIER Jacky, AUGER Jean, PERRIER de la BÂTHIE Philippe, PAPIN Jean, AUGER Jacques, GREENLAND Alexander, M^{mes} SERRE Margareth, PRÉEL Patricia, LOCQUET Tiphaine, CHOPIER Yvette, DUMOUTIER Géraldine et LECERF Véronique.

Ont donné pouvoir : MM Patrick BATAILLE à Jacky VIVIER et Michel PICHOT à Jacques AUGER.

Absent non excusé : Néant

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jacky VIVIER

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Jacky VIVIER ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

22-2020 SUBVENTION COMMUNALE 2020 ET MODALITÉ DE VERSEMENT

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions faites auprès de la commune de Bourth et rapporte le rapport fait par la commission finances concernant ces demandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- vote les subventions suivantes pour l'année 2020 à l'unanimité :

- décide de verser au trimestre les subventions d'un montant supérieur ou égal à 10 000€ et au semestre pour les subventions d'un montant supérieur à 5 000€.

23-2020 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 VAL D'ITON

Monsieur le Maire :

- rappelle les courriers de la Préfecture de l'Eure en date du 16 mars 2015, du 14 juin 2018 et du 20 décembre 2018

- présente et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du Val d'Iton arrêté lors de la commission des finances du 11 mars 2020, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	205 106.44€	205 106.44€
Section d'investissement	323 300.00€	323 300.00€
TOTAL	528 406.44€	528 406.44€

Vu le débat d'orientation budgétaire en mars 2020, vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2020, vu notre entretien le 10 mars 2020 avec M. Christian FAYOL, trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton, vu le projet de budget primitif 2020 du Val d'Iton, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2020 du Val d'Iton, arrêté comme suit:

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	205 106.44€	205 106.44€
Section d'investissement	323 300.00€	323 300.00€
TOTAL	528 406.44€	528 406.44€

24-2020 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA STATION ESSENCE DE BOURTH

Monsieur le Maire présente et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Station Essence arrêté lors de la commission des finances du 11 mars 2020, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 203 733.51€	1 203 733.51€
Section d'investissement	82 312.85€	82 312.85€
TOTAL	1 286 046.36€	1 286 046.36€

Vu le débat d'orientation budgétaire en mars 2020, vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2020, vu notre entretien le 10 mars 2020 avec M. Christian FAYOL, trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton, vu le projet de budget primitif 2020 de la Station Essence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2020 de la Station Essence, arrêté comme suit, à l'unanimité :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 203 733.51€	1 203 733.51€
Section d'investissement	82 312.85€	82 312.85€
TOTAL	1 286 046.36€	1 286 046.36€

25-2020 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune arrêté lors de la commission des finances du 11 mars 2020, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 088 863.35€	1 088 863.35€
Section d'investissement	302 089.11€	302 089.11€
TOTAL	1 390 952.46€	1 390 952.46€

Vu le débat d'orientation budgétaire en mars 2019, vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2020, vu notre entretien le 10 mars 2020 avec M. Christian FAYOL, trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton, vu le projet de budget primitif 2020 de la Commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2020 de la Commune, arrêté comme suit, à l'unanimité :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 088 863.35€	1 088 863.35€
Section d'investissement	302 089.11€	302 089.11€
TOTAL	1 390 952.46€	1 390 952.46€

26-2020 VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION LOCALE

Au vu de l'équilibre budgétaire présenté, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune et de les maintenir aux taux de l'an passé.

Il rappelle les taux des taxes d'imposition locale : taxe d'habitation 13.25% - taux gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, taxe foncier bâti 17.45%, taxe foncière non bâti 40.73%, cotisation foncière des entreprises 14.55%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune et de les maintenir aux taux de l'an passé :

- ✓ Taxe foncière bâti : 17.45%,
- ✓ Taxe foncière non bâti : 40.73%.

INFORMATION

Jacky Vivier informe :

EAD / Station : nous récupérons comme prévu, mais avec quelques difficultés, la somme de 30K€, correspondant à une somme appelée par EAD mais non utilisée pour le paiement des fournisseurs. Délibération à prendre par le nouveau conseil.

Élections : des consignes strictes à respecter pour lutter contre la propagation du coronavirus.

- Pas de rideau aux isolements ; l'entrée sera inversée pour la confidentialité et une tablette sera installée dans le fond et non sur le côté.
- Mise en place de bidon de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du bureau de vote
- Stylos à nettoyer (2 boîtes à prévoir)
- Traçage de courtoisie au sol pour éviter la « promiscuité »
- Limiter le nombre de personnes à l'intérieur du bureau de vote
- Il faudra démonter les isolements à 18h pour éviter d'être à l'étroit
- Pour le dépouillement idem, zone tampon à respecter
- On peut envisager de mettre un chapiteau !!!!

Vente terrain Beaufour : signature ce matin

Prochain conseil : le 20 mars à 18h30 pour l'élection du maire puis des adjoints. Le verre de l'amitié est prévu.

Passation de pouvoirs entre les maires le samedi 21 dès potron-minet.

Tour de table :

À l'occasion du tour de table, **les membres du conseil se sont exprimés** :

Tiphaine Locquet et Géraldine Dumoutier ont successivement pris la parole pour se réjouir d'avoir participé à ce conseil municipal depuis 6 ans.

et, **M^{mes} Margareth Serre, Patricia Prél, Yvette Chopier, Véronique Lecerf, MM Jean Auger, Philippe Perrier de la Bathie, Jean Papin, Jacques Auger et Alexander Greenland** déclarent ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

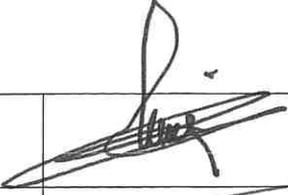
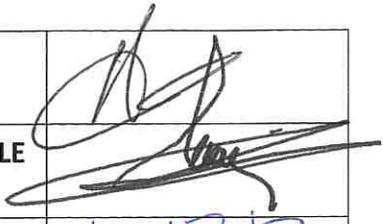
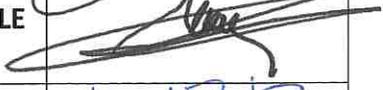
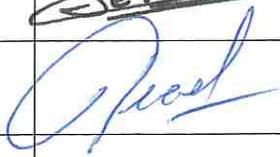
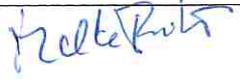
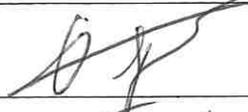
Dans la salle, il y a du public la parole est donnée à :

Monsieur Michel CHAPELOT concernant la vente par la Mairie d'un terrain qui selon lui n'est pas la propriété de la commune mais des habitants de Beaufour ! Le Maire répond que ce terrain depuis quelques années est la pleine propriété de la Commune du fait d'absence de paiements d'impôts fonciers pendant plus de 30 ans. D'autre part le notaire a dû vérifier que la Mairie jouissait pleinement de ce terrain.

Madame Maria BOURGEOIS interroge les élus quant à la disparition de certains chemins communaux. Le Maire répond qu'en effet beaucoup de chemins ont disparu, avant le mandat actuel, mais que le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoyait d'éventuellement en rétablir.

La séance est levée à 19h30.

2020-024

VIVIER Jacky		AUGER Jean	
SERRE Margareth		VIVIER Jacky pour BATAILLE Patrick	
PRÉEL Patricia		PERRIER de la BÂTHIE Philippe	
PAPIN Jean		LOCQUET Tiphaine	
AUGER Jacques		CHOPIER Yvette	
AUGER Jacques pour PICHOT Michel		DUMOUTIER Géraldine	
GREENLAND Alexander		LECERF Véronique	